

RETRAIT DE JUGEMENT

Loi sur l'enregistrement foncier, L.N.-B. de 1981, chap. L-1.1, art. 44

Numéro d'identification
de parcelle : NID

Créancier sur jugement¹ : nom
adresse

(Avocat ou représentant
du créancier sur jugement : nom
adresse)

Détails d'enregistrement du
jugement devant être retiré : _____

Le créancier sur jugement retire le jugement spécifié de l'enregistrement à l'encontre de la parcelle spécifiée.

Date: _____

Témoin :

Créancier sur jugement (ou avocat ou représentant
autorisé à signer le présent document au nom du
créancier sur jugement) :

signature

signature

¹ Des cas multiples peuvent être indiqués.